

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 24 août, a examiné **deux** projets de délibération du Congrès ; adopté **25** arrêtés ; examiné **29** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis sur un projet de décision.

Projets de délibération du Congrès

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile au bénéfice des associations.

La loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 a instauré un agrément de sécurité civile afin de vérifier la capacité des associations qui apportent, en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe, une action complémentaire à celle des secours publics, ou qui montent des dispositifs prévisionnels de secours.

Ce projet de texte vient compléter la délibération n° 121 du 30 décembre 2020 relative à la formation aux premiers secours, venue abroger l'arrêté HC/CAB/DSC/ n° 534 du 26 avril 2013, en fixant le cadre des agréments de sécurité civile qui peuvent être délivrés aux associations déclarées susceptibles d'apporter leur concours aux missions suivantes :

1. opérations de secours (agrément A) : apporter un concours, dans les conditions prévues par convention, à titre complémentaire des moyens des services de secours publics, dans le cadre de la distribution des secours motivés par des besoins spécifiques ou des circonstances exceptionnelles, impliquant, par exemple, la mise en place d'un dispositif de secours, d'une ampleur ou d'une nature particulière ou l'activation d'un plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ;
2. actions de soutien et accompagnement des populations sinistrées (agrément B) : répondre à l'appel de mobilisation pour faire face aux détresses engendrées en situation de crise. Prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées ;
3. encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées (agrément C) : aider les autorités de police et leurs services publics à coordonner et à gérer l'action des bénévoles spontanés et des membres des réserves communales de sécurité civile ;
4. dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de rassemblements de personnes (agrément D) : concourir aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes, mis en place pour la couverture des risques à l'occasion des manifestations ou des rassemblements de personnes ;

5. prévention, information, sensibilisation aux risques (agrément E) : apporter un concours au développement de la culture de sécurité civile auprès de la population, véhiculer les messages et les consignes sur les préventions des risques naturels, domestiques et technologiques, conformes à la diffusion des pouvoirs publics.

L'agrément est délivré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour une durée maximale de trois ans. À l'issue de cette période, l'association qui souhaite renouveler son agrément de sécurité civile devra faire parvenir six mois avant la date d'expiration, en complément du dossier mis à jour, la liste des missions effectuées dans le cadre de son agrément antérieur de sécurité civile.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant le chapitre I^{er} du sous-titre II du titre IV du livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie.

- *Voir le communiqué détaillé « Élargissement du périmètre d'intervention des infirmiers »*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer l'acte de caution relatif aux contrats de prêts passés par le syndicat mixte des transport interurbain (SMTI) avec la banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et l'Agence Française de Développement (AFD).

Pour rappel, par délibération n° 232 du 30 mai 2022, la Nouvelle Calédonie a accordé son cautionnement à hauteur de 50 % à des emprunts contractualisés par le SMTI avec la BNC et l'AFD. Le montant des emprunts est de 1 300 658 711 francs au maximum, soit une garantie apportée par la collectivité de 650 329 356 francs au maximum.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 100 000 francs à l'école maternelle Sainte-Jeanne d'Arc de Téouty à Ponérihouen, victime d'actes de vandalisme le week-end du 23 juillet 2022. Cette aide permettra le remplacement des fournitures scolaires et des ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des classes.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'agrément, pour une durée de cinq ans, de la société Médical Équipement SARL pour exercer le transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Mark Dexter, médecin australien spécialisé en neurochirurgie, à exercer temporairement la médecine en Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Cette autorisation temporaire lui permettra d'effectuer des missions d'expertise au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement et le *Westmead private hospital* de Westmead, en Australie. La première mission d'expertise durera une semaine, du 19 au 25 septembre 2022.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les listes électorales de la Chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (CAP-NC).

Ces listes électorales ont été établies par la commission électorale chargée de la préparation du scrutin, le 26 juillet 2022.

Les électeurs se répartissent en quatre collèges :

- collège de l'agriculture professionnelle (AP) : 1 294 inscrits ;
- collège de l'agriculture traditionnelle et familiale (ATF) : 1 892 inscrits ;
- collège des autres structures agricoles (ASA) : 37 inscrits ;
- collège des pêcheurs professionnels et des organisations des pêches professionnelles (OPP) : 66 inscrits.

La commission électorale s'est également prononcée sur la date des élections, prévue le mercredi 14 décembre 2022, ainsi que sur l'organisation physique des élections, avec l'ouverture de dix bureaux de vote. Par ailleurs, le vote par correspondance sera possible pour la première fois. Un guide explicatif à destination des électeurs est en cours de rédaction.

La publication de cet arrêté ouvre donc la période de dépôt des candidatures, qui se clôturera le 14 octobre.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a reconnu comme calamité agricole les pluies survenues du 16 au 18 août 2022.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Soutien aux agriculteurs à la suite des pluies du 16 au 18 août »*

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de **quatre** centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, comme suit :

- « *PV Sud Energie* » de la société PV Sud Energie, filiale de la société Alizés Energie. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 10 MWc, d'une superficie d'environ 12 ha, située dans le col de Prony, sur une parcelle de terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Elle sera composée de 18 180 modules

photovoltaïques et de 48 onduleurs, et sera raccordée au réseau de distribution publique par l'intermédiaire d'un poste de livraison Haute Tension et d'une extension de réseau haute tension réalisée par le concessionnaire de réseau EEC. Le tarif de vente de la centrale sera de 6,29 francs par kWh ;

- « **Cap Energy** » de la société Cap Energy, filiale de la société Alizés Energie. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 25 MWc, d'une superficie d'environ 22 ha, située à Port Boisé sur une parcelle de terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Elle sera composée de 45 454 modules photovoltaïques et de 120 onduleurs, et sera raccordée au réseau de transport par l'intermédiaire d'un poste de livraison haute tension et d'une extension de réseau Haute Tension réalisée par le concessionnaire de réseau Enercal. Le tarif de vente de la centrale sera de 6,37 francs par kWh ;
- « **Centrale photovoltaïque de Prony** » de la société Enercal Energies Nouvelles (EEN), filiale de la société Enercal. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 35 MWc, d'une superficie d'environ 35 ha, située à quelques mètres de la base vie de l'usine de Prony Resources, sur une parcelle de terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Elle sera composée de 66 015 modules photovoltaïques et 171 onduleurs, et sera raccordée au réseau de transport par l'intermédiaire d'un poste de livraison haute tension et d'une extension de réseau Haute Tension réalisée par le concessionnaire de réseau Enercal. Le tarif de vente de la centrale sera de 5,96 francs par kWh ;
- « **Prony Power** » de la société Urba Solar Pacific, filiale de la société Urba Solar. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 35 MWc, d'une superficie d'environ 35 ha, située à quelques mètres de la base vie de l'usine de Prony Resources, sur une parcelle de terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Elle sera composée de 59 304 modules photovoltaïques et 110 onduleurs, et sera raccordée au réseau de transport par l'intermédiaire d'un poste de livraison haute tension et d'une extension de réseau Haute Tension réalisée par le concessionnaire de réseau Enercal. Le tarif de vente de la centrale sera de 5,8 francs par kWh ;

Le tarif moyen de ces quatre projets est de 6,1 francs par kWh. Avec ces quatre projets, d'une puissance totale de 105 MWc, les énergies renouvelables représenteront l'équivalent de 31,2 % des besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie, mines et métallurgie compris à l'horizon 2026.

Ces autorisations ont pour objectif d'épuiser les 220 MWc restants du quota de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), qui a vocation à être remplacée par la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les quatre projets ont été déposés durant la dernière période d'instruction avant que le gouvernement ne décide de supprimer la procédure, dont les délais n'auraient pas été compatibles avec ses objectifs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de deux centrales photovoltaïques au sol, dénommées « Helio Boulouparis - Nickel Vert » et « Helio Bakia - Nickel Vert » de la société TotalEnergies Renouvelables Pacific. D'une puissance unitaire de

60 MWc, elles sont situées sur les communes de Boulouparis et de Païta (Tontouta). La mise en service prévisionnelle de ces centrales sont prévues respectivement fin 2024 et fin 2025. Ces centrales sont autorisées à exploiter pour une durée de 30 ans, avec respectivement un tarif de vente au réseau de 5,2 francs par kWh et 4,8 francs par kWh.

Avec ces deux projets, d'une puissance totale de 120 MWc, les énergies renouvelables représenteront l'équivalent de 36,1 % des besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie, mines et métallurgie compris à l'horizon 2026.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité l'entreprise Bureau Veritas SA comme société de classification et organisme technique.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL BISCOCHOC NC au bénéfice des dispositions des articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du code des impôts.

Le projet de la SARL BISCOCHOC NC consiste en la relocalisation et la construction d'une unité de fabrication de produits à base de chocolat, d'un point de vente et d'un circuit de visite, sur l'île de Nou, à Nouméa.

Le montant total de l'investissement indiqué par la société s'élève à 2 685 831 951 francs et la base éligible sollicitée à 2 446 235 781 francs (excluant les dépenses inéligibles liées à la TGC, aux droits de douane, au showroom et à la subvention BPI France de 21 millions de francs), soit 91 % du coût total d'investissement.

Le crédit d'impôt sollicité s'élève à 1 100 806 101 XPF. La durée des travaux s'étalera sur une période de 19 mois.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé deux conventions d'occupation temporaire du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Lifou-Wanaham.

La première convention est signée entre la Nouvelle-Calédonie et la société Air Calédonie. Elle porte sur l'occupation temporaire de bureaux et locaux dans la nouvelle aérogare de l'aérodrome de Lifou-Wanaham d'une superficie de 222,87 m² ainsi que sur l'occupation temporaire de l'aérogare de fret provisoire d'une superficie de 114 m², pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027.

La seconde convention est signée entre la Nouvelle-Calédonie et la société Air Loyauté. Elle porte sur l'occupation temporaire de bureaux et locaux dans la nouvelle aérogare de l'aérodrome de Lifou-Wanaham d'une superficie de 124,28 m² pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2018-3181/GNC du 26 décembre 2018 qui précise les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « normes communes de déclaration ».

Depuis 2017, la Nouvelle-Calédonie participe au processus visant à renforcer la coopération entre pays afin d'améliorer la transparence fiscale. Pour ce faire, la Nouvelle Calédonie a

notamment mis en place un cadre juridique interne et adhère à la convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MCAA) qui permet la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers avec les administrations fiscales des juridictions partenaires de cette convention.

L'arrêté permet :

- d'actualiser la liste des pays pour lesquels l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers est effectué (58 au total) ;
- d'indiquer aux institutions financières de Nouvelle-Calédonie, la liste des États et territoires au titre desquels elles doivent déclarer des informations. Cette liste diffère de la première du fait que certaines juridictions participant à l'échange automatique d'informations ne demandent pas à recevoir d'informations (53 au total) ;
- de modifier les montants de plafonds des comptes exclus, préexistants, ou de valeur élevée servant à déterminer les comptes entrant dans le cadre de la transmission d'informations ;
- d'actualiser la liste des comptes exclus dispensés d'obligations déclaratives. Ils sont exclus du fait de leur identification comme comptes financiers présentant un faible risque d'utilisation dans un but de fraude fiscale. Initialement identifiés comme comptes exclus, les comptes épargne logement et les plans d'épargne logement ne peuvent désormais plus prétendre à être désignés comme tels.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la ligue calédonienne de course d'orientation (LCCO) de Nouvelle-Calédonie, ainsi que la ligue calédonienne de bowling et sport de quill (BOWLING).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 50 millions de francs au Comité territorial olympique et sportif (CTOS) dans le cadre de la préparation des jeux du Pacifique 2023.

Les disciplines sportives calédoniennes représentées au Jeux du Pacifique 2023 sont : l'athlétisme, le basketball, le bodybuilding, la boxe, le football, la force athlétique, le golf, l'haltérophilie, le judo, la natation, le rugby à sept, le taekwondo, le tennis de table, le tennis, le tir à l'arc, le triathlon, le va'a, la voile, le beach volley et le volleyball.

Au visa de Mickaël Forrest, de Vaimu'a Muliava, de Yoann Lecourieux et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 9 904 534 francs en vue de cofinancer **cinq** projets retenus dans le cadre de la consultation à domicile du comité directeur du Fonds Pacifique 2022.

Le Fonds Pacifique est un outil de coopération du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a pour vocation de soutenir des projets œuvrant à l'intégration régionale des

trois collectivités françaises du Pacifique. Depuis 2007, la Nouvelle-Calédonie a inscrit dans son budget principal une enveloppe permettant de venir soutenir certains projets lauréats.

En 2022, les cinq projets suivants sont cofinancés pour un montant global de 9 904 534 francs :

- **projet de coopération entre la DPJ EJ** (direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse) **et l'ONG fidjienne « Inspire Pacific »**. Il permet un échange de bonnes pratiques et un apport d'expertise de la DPJ EJ dans le secteur de la réinsertion de la jeunesse en difficulté ;
- **poursuite du projet « Pasifika FLE »** porté par l'Alliance française de Suva, relatif à l'enseignement de la langue française à Fidji. Il permet chaque année à des jeunes Calédoniens, diplômés de l'UNC (Université de Nouvelle-Calédonie), d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'enseignement de la langue française ;
- **projet « OGS 2022 »** (*Oceania Geospatial Symposium*) porté par la société INSIGHT relatif à l'organisation à Nouméa d'un symposium à large échelle à la fin de l'année 2022. Il vise au renforcement de la coopération régionale et à la mutualisation des moyens dans le secteur de la géomatique ;
- **projet « SYPAFI »** porté par l'Oeil (observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie) relatif au volet formation sur un dispositif d'alerte incendie développé par l'Oeil en 2020, au bénéfice des îles Fidji ;
- **projet « NDC Hub »** porté par la CPS (Communauté du Pacifique). Il permet à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier du soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (NDCs) résultant des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **un** parcours individualisé de formation professionnelle continue. La prise en charge est limitée au versement d'une indemnité d'équipement et d'installation. La prise en charge est limitée au versement d'une indemnité d'équipement et d'installation, fixée à 100 % du salaire minimum garanti (SMG) en Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des métiers et spécialités prioritaires pour l'agrément d'actions de formation professionnelle continue dans le cadre des parcours individualisés de formation de la Nouvelle-Calédonie.
 - *Voir le communiqué détaillé « Métiers prioritaires pour l'agrément de formation professionnelle continue »*

Arrêtés de désignation

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné Emmanuelle Khac en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie issue du Congrès, en remplacement de Nicolas Metzdorf, au sein du conseil d'administration de l'ADRAF (Agence de développement rural et d'aménagement foncier).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la composition des commissions de circonscription de l'enseignement primaire (CCEP), de la manière suivante :

- Sandra Antin-Tully, enseignante spécialisée titulaire, est désignée en remplacement de Stéphanie Caratini ;
- Éric Kasira, enseignant spécialisé suppléant, est désigné en remplacement d'Antoine Marsaud.

Pour rappel, la commission de circonscription d'enseignement primaire (CCEP) est composée de membres de droit, de membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés et de membres titulaires ou suppléants désignés par les autorités provinciales. Ses membres sont désignés pour trois ans. Elle est amenée à instruire les dossiers d'enfants relevant d'une scolarisation dans le premier degré, et domiciliés dans le ressort des circonscriptions d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les membres du conseil portuaire du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) pour une durée de trois ans.

1. *Un représentant du syndicat professionnel des pilotes maritimes :*
 - Yann Bouvet.
2. *Un représentant des entreprises de manutention maritime :*
 - Jean-Luc Podan.
3. *Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) :*
 - Jennifer Seago.
4. *Un représentant des titulaires de quais privés à usage industriel :*
 - Dominique Katrawa.
5. *Deux représentants des armateurs, dont l'activité principale est, pour l'un, le commerce international et, pour l'autre, le cabotage :*
 - Dolores Mathelon ;
 - Thomas Quiros.
6. *Un représentant des consignataires de navires :*
 - Maxime Tinel.
7. *Un représentant des agents en douanes :*
 - Hughes Bienfait.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé le docteur Pierre Regnard au poste de chef de service du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale (Ruamm) pour une durée de trois ans.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Wéniko Ihage en qualité de directeur de l'Académie des langues kanak.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Christophe Augias en qualité de directeur de la Bibliothèque Bernheim pour une durée d'un an.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Cédric Osete en qualité de chef de service du foyer d'action éducative de Païta de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ) de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Paulo Watoene en qualité de chef de service du foyer d'action éducative de Nouville de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ) de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **trois** demandes de titre de séjour. Il a accordé **14** autorisations de travail, **dix** renouvellements d'autorisation de travail et **une** demande de modification d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décision visant à modifier les caractéristiques techniques des fréquences des 17 émetteurs gérés par l'opérateur du multiplex ROM 1, chargé de la diffusion hertzienne terrestre de la télévision en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.